

Le tabac en milieu scolaire Résultats de la première évaluation de la loi Évin dans les écoles, collèges et lycées (2002)




LE TABAC EN MILIEU SCOLAIRE

Résultats de la première évaluation de la loi Évin dans les écoles, collèges et lycées (2002)

Serge KARSENTY
Cristina DIAZ-GOMEZ

Décembre 2002

OFDT, 168 p. Décembre 2002 Le volet tabac de la loi Évin votée en 1991 a interdit de fumer dans les lieux publics et notamment dans les établissements scolaires. En mai 1992 son décret d'application est venu préciser les modalités des exceptions tolérables pour les élèves de plus de 16 ans. Dix ans après l'entrée en vigueur de la loi, une vaste enquête menée à la demande du ministère de l'Éducation nationale et de la MILDT par l'OFDT a permis de dresser un état des lieux de la situation dans les écoles, collèges et lycées, publics comme privés. Au total, 600 responsables d'établissement, 1900 membres du personnel et 10 500 collégiens et lycéens ont été interrogés du 30 novembre 2001 au 22 mars 2002. Les premiers résultats de ce travail ont été rendus publics dès 2002. Leur publication exhaustive s'accompagne aujourd'hui de celle d'un ensemble de conclusions et de recommandations. Auteurs : Serge Karsenty, Cristina Diaz-Gomez  Télécharger le fichier pdf (766 Ko)

Modèles de questionnaires : - directrices et directeurs d'école / chefs d'établissements - personnel - élèves

ÉVALUATION
des politiques publiques.